

7–9 novembre
2022

Entreprendre
dans la Culture
en Nouvelle-Aquitaine

COMPTE-RENDU

« Circuit-court » vs. « intérêt national » : le délicat carrefour des stratégies de diffusion

Mercredi 9 novembre 2022 | 11h30–13h — Salon MÉCA, Bordeaux

Modérateur : Thomas Desmaison (directeur, Théâtre du Cloître, Bellac) | **Intervenant-e-s :** Émilie Barrier (metteuse en scène, Radio Théâtre), Samuel Suire (chargé de diffusion, coresponsable, Cie La Chaloupe), Didier Delahais (auteur et comédien), Éric Lebas (directeur adjoint délégué en charge de la création et des industries culturelles, Drac Nouvelle-Aquitaine), Christelle Pernon (programmatrice, Ville de Floirac), Frédéric Branchu (directeur, Théâtre de Thouars)

Les équipes artistiques et de programmations se rejoignent souvent sur ce dénominateur commun : comment associer le « local » et le « national » ? Cette association reste pourtant bien contradictoire pour la majeure partie des acteur·rice·s, entre volonté de « s'ancrer » et nécessité de « se développer ». Les différents partenaires ont différentes priorités, définissant des soutiens et des indicateurs qui semblent parfois encourager un sens plutôt que l'autre. Restent au final des difficultés pour les compagnies autant que pour les lieux de diffusion, pour défendre leurs singularités et leurs projets. Quel état des lieux peut-on faire de ces enjeux, et quelles solutions peut-on imaginer pour mieux coopérer ? Comment mieux accompagner tous les projets d'orientations, du circuit-court revendiqué à l'intérêt national institué ? Depuis l'édition 2021 du Forum, L'A. réunit régulièrement un groupe de réflexion composé d'équipes artistiques, de lieux de diffusion et de membres du groupe métier des chargé·e·s de diffusion de Nouvelle-Aquitaine afin d'aborder les évolutions des pratiques dans le spectacle vivant. Cette table ronde fait suite à ces réflexions.

L'intérêt national : labels et conventionnements, quelles évolutions ?

L'intérêt national a été ancré dans le cadre législatif, comme le rappelle Eric Lebas, dans le contexte de la loi CAP en 2016, qui redéfinit la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine. La mise en place de conventionnements et de labels (il existe 13 labels) est liée essentiellement aux secteurs de la création et des arts visuels. Il s'agit de la capacité à définir un projet qui se distingue et répond à un certain nombre d'objectifs, et qui est visible au niveau national, en portant un projet qui dépasse l'ancrage territorial. Ceci implique une diffusion plurielle en lien avec une grande diversité de partenaires.

L'évolution de la prise de conscience écologique oblige l'ensemble du secteur à reconsidérer les modes de production. « L'actualité nous questionne beaucoup » (Éric Lebas). La diffusion en distanciel n'était pas reconnue jusqu'à peu, cela va peut-être évoluer, mais ce mode de diffusion connaît des limites, l'absence de rencontre avec le public est compliquée. Par ailleurs, la prise en compte des partenaires de diffusion doit évoluer, les partenariats devront être revus pour être plus diversifiés, notamment avec les lieux qui ne sont pas spécialisés dans le spectacle vivant. Ainsi, nous devons revoir cette qualification d'intérêt national et favoriser les ancrages locaux. Pour le Ministère de la culture, c'est le projet artistique en premier lieu. La mise en œuvre de ce projet évolue, mais la qualité et l'évaluation de cette qualité demeure.

Des injonctions paradoxales

Pour les compagnies, les artistes, comme pour les lieux, les différentes injonctions liées à l'ancrage territorial et au rayonnement national sont difficiles à combiner. Tandis que la sincérité de la démarche est au cœur du travail, notamment pour la compagnie La Chaloupe représentée par Samuel Suire, force est de constater qu'une diffusion plus locale peut faire passer la compagnie pour des « amateurs ». Ici, le choix de se tourner vers une diffusion nationale se fait dans une démarche de qualité, tout autant que la qualité apportée aux projets à dimension plus locale. Ce choix n'est pas toujours le cas, comme le rappelle Didier Delahais, qui n'a pas choisi de travailler sur un territoire local : c'est son parcours de vie, les ressources disponibles et sa force de travail qui l'ont mené à cet ancrage. « Mon identité s'est formée par hasard, avec les moyens à disposition. Je continue d'avoir des soutiens, associés à ma propre force de travail. ». Pour Emilie Barrier en revanche, l'avis est tranché : les ressources existent sur tout le territoire, alors pourquoi importer des projets ? De plus, les logiques de tournées entraînent des conditions de travail difficiles, ce qu'il ne faut pas négliger.

Du côté des lieux, les cahiers des charges qui leur sont imposés posent questions. Pour Christelle Pernon, il est important de soutenir les compagnies Girondines, mais les élu·e·s peuvent attendre une programmation avec des « têtes d'affiche », pour répondre à leur propres enjeux. Un axe fort sur la médiation permet de rester ancré sur le territoire.

Frédéric Branchu est directeur d'une scène conventionnée, bénéficiant de financements croisés (Région, département, ville, DRAC,...). Chacune des collectivités demandent de programmer des compagnies du territoire qui la concerne, y compris l'État, attentif aux liens sur le territoire national. En parallèle, l'équipe du théâtre est extrêmement sollicitée par des compagnies locales, régionales, ou en lien avec la ligne artistique du lieu...

La notion de territoire

Pour Frédéric Branchu, la définition du local n'est pas la même à Thouars, Bordeaux ou Agen... Thouars est situé à quelques kilomètres des régions Centre Val de Loire et Pays de la Loire. Le lieu est donc plus proche de Tours ou Angers que de Bordeaux ou Hendaye. Ainsi, les compagnies devant travailler hors région trouvent ici un interlocuteur privilégié.

Pour Christelle Pernon, la métropole bordelaise et le territoire girardin abritent beaucoup d'artistes, et cela implique donc une grande sollicitation des lieux implantés sur ce territoire. Une importance au travail en coopération entre les différents lieux est donc de mise.

La culture du remplissage vs le lien avec le public :

Juge-t-on la qualité du spectacle par le taux de remplissage de la salle ?

Les élu·e·s locaux·ales, les artistes, les compagnies et les lieux ne semblent pas tout à fait d'accord. Quand certain·e·s visent un remplissage des salles, d'autres préfèrent mettre l'axe sur la rencontre avec le public. Les ateliers de médiation y jouent un grand rôle. Cependant, bien que le rapport aux publics évolue, la culture du chiffre a du mal à disparaître.

« L'infusion » sur les territoires : le début d'une solution ?

Les ressources présentes sur les territoires, prônées par Emilie Barrier, ne sont pas toujours aussi présentes d'un territoire à l'autre. Comme le témoigne une artiste présente dans le public, certaines zones géographiques abritent peu d'artistes, mettant en péril l'accès à la diversité culturelle. La circulation des œuvres semblent donc nécessaire. Mais dans quelles conditions ? Pour Eric Lebas, le « one shot » n'est plus possible, les artistes doivent pouvoir passer du temps sur les territoires et rencontrer le public. « Je veux surtout rencontrer le public. A partir de là, comment un projet artistique rencontre un projet de lieu. Il faut du temps pour se comprendre, il faut le faire sur du temps long » (Didier Delahais). Pour Slow fest, « l'infusion se fait sur la route, grâce aux mobilités douces, en prenant le temps, par exemple de se déplacer en vélo. David Irle, présent dans le public, reprend cette question de « l'infusion » de la culture, en posant l'enjeu financier : comment accompagner financièrement des compagnies qui resteront longtemps sur un territoire ? Pour Eric Lebas, les leviers financiers, notamment concernant l'EAC sont des pistes de solutions. Bien que perfectibles, il existe des moyens.